

## Séance du Conseil Municipal du 15 novembre 2018

L'an deux mil dix-huit, le 15 novembre à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 06 novembre 2018

**Présents** : MMe **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, , **LARMUTH** Angéla, **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DECHAINE** Bruno, **PAPIN** Stéphane, **ROBICHON** Hervé.

**Absents excusés** : **SITEAU** Anthony **ETAVARD** Catherine

Et **Absent**:

**Ont donné pouvoir** : **SITEAU** Anthony à **CHAMPHOYAUX** Dominique et **ETAVARD** Catherine à **BONNEAU** Pascal

**Secrétaire de séance** : **BLANCHARD** Agnès

Le procès-verbal de la précédente réunion n'appelant aucune observation de la part des Conseillers est accepté à l'unanimité.

### **MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION DU CCAS – PASS'SPORT-CULTURE**

M. le Maire rappelle la délibération prise par le CCAS dissous depuis le 31 décembre 2015, qui prévoit la mise en place d'une aide financière pour les jeunes qui adhèrent à une association ou un club en dehors des activités scolaires.

Il propose de modifier les conditions comme suit :

- ✓ Attribution d'une aide de 20 € par enfant résident sur la commune et scolarisé sur le RPI Clussais-Mairé et jusqu'à 16 ans.

Les autres conditions restent inchangées.

Le conseil après débat **accepte** les modifications apportées.

### **DÉLÉGATION DE SIGNATURE À UN AGENT POUR LES DÉPÔTS DES DOSSIERS D'URBANISME**

M. le Maire informe que les récépissés de dépôt de demande de permis de construire, de déclaration de travaux ou de permis d'aménager doivent être signés au moment du dépôt. Pour une question d'organisation et pour éviter au demandeur de revenir, M. le Maire propose de donner délégation de signature à la secrétaire. Le conseil **accepte**.

### **DÉLÉGATION POUR L'UTILISATION DU SITE ÉLIRE**

Considérant que dans le cadre de la mise en place du répertoire électoral unique, et dans le souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire que certains agents de la commune aient accès à certaines données à caractère personnel et informations enregistrées dans le système de gestion de ce répertoire et puisse le modifier. Le conseil **accepte** que soit donné délégation à un agent communal, pour la gestion du REU.

### **ACHAT D'UN LOGICIEL DE RECENSEMENT**

M. le Maire informe que le service de recensement de la préfecture veut des fichiers cryptés par conséquent pour l'envoi de tels fichiers la collectivité doit s'équiper d'un logiciel spécifique.

Un devis a été demandé à notre prestataire informatique CEGID. Devis logiciel recensement citoyens : 348 € TTC et 76.10 € pour la maintenance annuelle du logiciel.

Le conseil **autorise** l'achat du logiciel

### **ACHAT D'UN VÉHICULE**

M. le Maire s'est renseigné afin de trouver un véhicule au prix du remboursement de l'assurance pour l'ancien véhicule. Le garage « Atelier Mécanique Chenay » propose au conseil un véhicule de marque CITROËN Berlingo 1.9 D 70 de 2002 avec 135 000 km au prix de 3 685 € TTC carte grise comprise et TVA récupérable.

Le conseil **valide** le devis proposé par le garage « Atelier Mécanique Chenay » pour un montant de 3 685 € TTC.

### **TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « CONTRIBUTION AU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS » À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU**

## Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la compétence « Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **Approuve** le transfert de la compétence « Contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours ».

### TRANSFERT DE LA GENDARMERIE DE CHEF-BOUTONNE À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU 078/18

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur le transfert de la gendarmerie de Chef-Boutonne à la communauté de communes Mellois en Poitou.

La gendarmerie de Chef-Boutonne sera intégrée à la compétence « Bâtiments liés à un service public » suite à son transfert à la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **Approuve** le transfert de la de la gendarmerie de Chef-Boutonne à la communauté de communes Mellois en Poitou.

### MODIFICATION D'UNE COMPÉTENCE OBLIGATOIRE – « AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE POUR LA CONDUITE D' ACTIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ; SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE ET SCHÉMA DE SECTEUR ; PLAN LOCAL D'URBANISME, DOCUMENT D'URBANISME EN TENANT LIEU ET CARTE COMMUNALE » POUR LE TRANSFERT DES « ZONES D'AMÉNAGEMENT CONCERTÉ D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE »

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la modification de l'intitulé de la compétence L'intitulé de la compétence sera alors le suivant :

« I-1 Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ; zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire »

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Approuve la modification de la compétence obligatoire « Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire ; schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » pour le transfert des « zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire ».

### MODIFICATION D'UNE COMPÉTENCE OPTIONNELLE – TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE « POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET ACTION, PAR DES OPÉRATIONS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE, EN FAVEUR DU LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES »

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la modification de la compétence L'intitulé de la compétence sera alors le suivant :

« II-2 Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

**Approuve** la modification et le transfert de la compétence « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées ».

### ADOPTION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MELLOIS EN POITOU

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur l'adoption des statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou.

Afin de prendre en compte le transfert ou la modification des compétences issues du vote du conseil communautaire du 22 octobre, il est nécessaire de procéder à une modification statutaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **Approuve** les statuts de la communauté de communes Mellois en Poitou.

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU PACTE FINANCIER ET FISCAL

Madame/Monsieur le Maire rappelle le contenu du pacte financier et fiscal proposé par la communauté de communes.

Afin que la commune puisse bénéficier du dispositif de réajustement des attributions de compensation détaillé dans l'article 3 A, il est nécessaire que le conseil municipal délibère pour accepter ce pacte. Si le conseil municipal se prononce contre ce dernier, la commune ne pourra pas bénéficier du dispositif précité mais

## Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

pourra bénéficier des autres dispositifs détaillés dans le document. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **Approuve** le pacte financier et fiscal.

**Autorise** le maire à signer le pacte financier et fiscal.

### DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF AU RAPPORT DE LA CLECT

Madame/Monsieur le Maire rappelle que la CLECT évalue les charges transférées entre la communauté de communes et ses communes membres. La CLECT établit un rapport qui est ensuite soumis au vote des communes membres de la communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **Approuve** le rapport de la CLECT.

### ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX CHEZ LES HOUMEAUX GEREDIS

Considérant les travaux pour l'enfouissement des réseaux et sous réserve d'une installation d'un éclairage public autonome. Il convient de déplacer l'ouvrage ORANGE. Devis établi pour un montant de 22 202,92 € HT

Le conseil **accepte et autorise** M. le Maire à signer le devis de GEREDIS pour un montant de 22 202, 92 € HT.

### IMPLANTATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC « CHEZ LES HOUMEAUX » ET DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU SIEDS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'aménagement du lieu-dit Chez Les Houmeaux, la commune a sollicité l'ensemble des gestionnaires des réseaux par l'intermédiaire du Comité Technique d'Effacement des Réseaux (CTER).

Il a également sollicité SEOLIS pour l'implantation d'un éclairage.

2 solutions ont été proposées par SEOLIS ;

Un éclairage autonome avec candélabres en photovoltaïque pour un montant total de 31 051,22 € avec une aide du SIEDS de 16 752,66 € soit un solde à la charge de la commune de 14 298, 56€ HT

Et un éclairage public classique pour un montant total de 23 378,77 avec une aide du SIEDS de 2 560,30 soit un solde à la charge de la commune de 20 818,47 € HT.

Après débat le conseil décide Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- ✓ de **valider** l'éclairage autonome photovoltaïque pour un montant de 31 051,22 € HT
- ✓ De **donner** pouvoirs au Maire pour établir et signer tout acte se rapportant à ce dossier.

### ACHAT LICENCE IV

(ANNULE ET REMPLACE LA DÉLIBÉRATION 068/18)

Lors du conseil du 11 octobre 2018, M. le Maire a informé le conseil que Mme RIGAULT, avait accepté le rachat de la licence IV pour un montant de 5 000 € et le conseil a entériné cet achat.

Cependant il s'avère que M. RIGAULT est propriétaire avec son épouse de la licence et que le montant de 5 000 € ne lui convient pas. Au vu du prix du marché d'une licence M. le Maire propose de faire une offre à M. et Mme RIGAULT à 8 000€.

Le conseil, après en avoir délibéré,

Par 13 voix pour et 1 voix contre,

**Approuve** l'achat de la licence IV à M. et Mme RIGAULT pour 8 000 € et **autorise** M. le Maire à signer tous les documents afférents à cette décision.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Impression du bulletin municipal par ITALIC 79 28 voire 32 pages.

Courrier de M. BRANGIER pour le local AGRI-BRUNETTE, il informe le conseil de son départ. Le local sera proposé à la location à partir du 1<sup>er</sup> février 2019.

Vu la fermeture et le transfert au 1er janvier 2019 de la trésorerie de Sauzé-Vaussais, les opérations comptables pour 2018 s'arrêteront au 07 décembre 2018.

Remplacement de l'arbre à la salle des fêtes.

M. le Maire remercie et félicite Mme VARIN pour la qualité de l'exposition sur la commémoration 14/18, qu'elle a fait.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h25.

**Prochaine réunion de conseil le 13 décembre 2018.**

**Le Maire,  
Étienne FOUCHÉ**